



2016 - 2017

Adresse postale : 273 rue de Genève 01170 GEX
Entrée : Rue Marius Cadoz
Téléphone secrétariat : 04.50.28.36.08
Télécopie : 04.50.41.94.72
Courriel secrétariat : secr.col@jda-gex.org

ASSOCIATION SPORTIVE JEANNE D'ARC (Collège)

L'Association Sportive permet à votre enfant, dans le cadre scolaire, de s'adonner à une activité sportive et de participer à des entraînements et à des compétitions au sein de l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire).

Les entraînements ont lieu entre 12h25 et 13h20 les lundi - mardi - jeudi - vendredi et le mercredi après-midi pour l'escalade.

Les compétitions inter-établissements se déroulent le mercredi après-midi et éventuellement le mercredi toute la journée lors des phases finales.

Activités proposées :

- Badminton, Basket-ball, Foot-ball en salle, Gymnastique, Escalade, Cross, Ski, Judo. Includes details on competition times and registration requirements.

- Pour l'escalade, le déplacement entre l'établissement et la halle Perdtemps est sous la responsabilité des parents. La prise en charge des élèves par l'enseignant se fait à la halle Perdtemps.

La licence scolaire, 17 Euros, obligatoire, comprend l'assurance et les déplacements (du moins une infime partie).

Possibilité, en fonction des places disponibles, de s'inscrire (pour le même prix) à deux activités.

Pour les transports, lors des compétitions ou rencontres, un car assure le déplacement : départ et retour à Gex.

Les informations sont transmises à chaque compétition par voie d'affichage au gymnase et par circulaires.

Inscription au gymnase à partir de 12h30 : semaine du 19 au 23 septembre.

Les Professeurs d'EPS

TALON REPONSE A REMETTRE AU PROFESSEUR D'EPS LORS DE L'INSCRIPTION (Attention : aucune inscription par mail ne sera prise en compte)

Je soussigné(e) autorise mon enfant né(e) le : élève en classe de à participer aux activités de l'A.S. activité(s) choisie(s) : et verse la somme de 17 Euros (chèque à l'ordre de « l'AS Jeanne d'Arc »). Inscrire le nom de l'enfant et sa classe au dos du chèque.

J'autorise, en cas de nécessité médicale, le professeur ou les responsables à prendre toutes décisions.

Date : Signature :

Toute inscription à une activité implique obligatoirement une participation régulière à tous les entraînements et compétitions. Les absences ou arrêts en cours d'année ne donneront pas lieu à un remboursement et devront être justifiés par écrit.